

➤ Etat de la ressource et restrictions :

▶ ALERTES ou mesures préventives applicables aux eaux superficielles

Nouvelles mesures :

Bassins	Restrictions en cours
ANTENNE SOLOIRE, SEUGNE	Mesures préventives (DDTM 17, pilote) : interdiction d'irriguer du 29 juin jusqu'au 12 juillet (a été prolongée du 6 au 12/07). EN ATTENTE des nouvelles mesures à appliquer / consultez le site de la Préfecture à partir de mercredi
NE	Passage en "Alerte Renforcée"
CHARENTE AMONT, AUME COUTURE, BANDIAT	Levée de l'"Alerte" / bassins hors alerte

Inchangées :

BONNIEURE, CLAIN	<i>Inchangé : Coupure</i>
AUGE	<i>Inchangé : Alerte renforcée</i>
ARGENCE, BIEF, KARST/Touvre, BONNIEURE AVAL, ECHELLE, CHARENTE AVAL	<i>Inchangé : "Alerte"</i>
NOUERE, PERUSE, SON SONNETTE, SUD ANGOUMOIS, DRONNE, AUZONNE, LIZONNE, VOULTRON, TUDE, TARDOIRE, POUSSONNE PALAIS, ARGENTOR IZONNE	<i>Inchangé : Hors Alerte</i>

Pour les pourcentages de gestion et mesures particulières : voir tableau au verso.

Les Arrêtés spécifiant les mesures de gestion et la composition des tours d'eau sont consultables sur le site de la Préfecture :

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Gestion-de-l-eau/Gestion-de-l-irrigation/Decisions-et-arretes-d-irrigation/Limitations-des-usages-de-l-eau>

Tours d'eau et modalités de gestion sont également consultables sur le site de la Chambre d'Agriculture :

<http://www.charente.chambagri.fr/grandes-cultures/irrigation.html>

▶ BARRAGES CHARENTE AMONT :

- Niveau de remplissage au 04/07 : **Lavaud : 44%**
Mas Chaban : 53 %
- Lâchers cumulés à partir du 13/07 : **0,98 m³/s**

► Indicateurs au 10 juillet 2017 et mesures de gestion (eaux superficielles et Karst) :

	Sources: DDT/SPC17, ORE, SP24, DDT16)	Indicateurs au 10/07	SEUILS			POURCENTAGES ET RESTRICTIONS				
			ETE 14/06 au 30/09			JUILLET				
			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	COUPURE	Semaine du 05 au 12/07		Semaine du 12 au 19/07		
OUGC SAINTONGE	ANTENNE-SOLOIRE (Piézo de Ballans)	-22.11 m	-22.5 m	-24.5 m	-25 m	Mesure préventive: interdiction d'irriguer		Pour la période du 12 au 19/07: consultez les Arrêtés préfectoraux sur le site de la Préfecture		
	SEUGNE (Lijardière)	1.64 m³/s	1.5 m³/s	0.75 m³/s	0.525 m³/s	Mesure préventive: interdiction d'irriguer				
OUGC COGEST'EAU CHARENTE	ARGENCE (Piézo de Vouillac)	-2.64 m	-2.65 m	-2.79 m	-2.95 m	3% + tour d'eau maintenu		3% + tour d'eau maintenu		
	ARGENTOR-IZONNE (Poursac)	289 l/s	120 l/s	80 l/s	50 l/s	4%		4%		
	AUGE (Piézo de Montigné)	-3.94 m	-3.50 m	-3.99 m	-4.50 m	2% + interdiction 5j./7		2% + interdiction 5j./7		
	AUME COUTURE	(Piézo d'Aigre)	-1.86 m	-2.00 m	-2.30 m	-2.40 m	4%		4%	
		(Moulin de Gouge)	149 l/s	125 l/s	100 l/s	70 l/s	+ interdiction merc., samedi et dim.		+ interdiction merc., samedi et dim.	
	BIEF (Piézo de Bellicou)	-8.45 m	-8.35 m	-9.10 m	-9.40 m	0% sauf pour un groupe de préleveur déterminé : prélèvement limité à 3% et autorisé que le lundi et le mercredi		0% sauf pour un groupe de préleveur déterminé : prélèvement limité à 3% et autorisé que le lundi et le mercredi		
	CHARENTE AMONT (Cote de Vindelle)	4.97 m³/s	3.3 m³/s	3.0 m³/s	2.7 m³/s	5% + tour d'eau maintenu mais modifié * + prescriptions particulières dans le département de la Vienne jusqu'au 08/07		5% + tour d'eau maintenu mais modifié *		
	Nappe de la BONNARDELIERE (Piézo Bomardelière)	-11.61 m	-11.50 m	-11.80 m	-12.50 m	5% + prescriptions particulières dans le département de la Vienne jusqu'au 08/07		5%		
	CHARENTE AVAL (Pont de Beillant)	17.2 m³/s	17 m³/s	13 m³/s	10 m³/s	5% + tour d'eau maintenu		5% + tour d'eau maintenu		
	NE (Salles d'Angles) donnée du 09/07	294 l/s	450 l/s	325 l/s	225 l/s	2% + interdiction 5j./7		2% + interdiction 5j./7		
	NOUERE (Piézo de Lunesse)	-1.19 m	-1.27 m	-1.37 m	-1.44 m	4% + tour d'eau maintenu		5% + tour d'eau maintenu		
	PERUSE (Piézo Les Jarriges)	-11.91 m	-15.00 m	-15.5 m	-19 m	13%		13%		
	SON-SONNETTE (St Front)	452 l/s	190 l/s	150 l/s	110 l/s	6%		6%		
SUD ANGOUMOIS (Charraud - V.et Giget)	136 l/s	80 l/s	67 l/s	50 l/s	5% Interdiction d'irriguer de 8h à 20h00		5% Interdiction d'irriguer de 8h à 20h00			
OUGC KARST	BANDIAT (Feuillade)	1 490 l/s	600 l/s (3j/7)	370 l/s (5j/7)	220 l/s	Interdiction mercredi, vendredi et dim.		Hors alerte		
	BONNIEURE (Villebette - St Ciers/B)	122 l/s	400 l/s	240 l/s	130 l/s	Interdiction d'irriguer				
	ECELLE - Lèche (La Tourre à Foulpougne)	9.14 m³/s	8 m³/s	5 m³/s	4.5 m³/s	7%		7%		
	KARST (Piézo La Rochefoucauld) / Touvre et BONNIEURE AVAL	51.68 m	46.63 m	45.76 m	46 m	-15% sur le volume autorisé		-15% sur le volume autorisé		
	TARDOIRE (Montbron)	2 400 l/s	700 l/s	500 l/s	300 l/s	6%		6%		
OUGC DORDOGNE	AUZONNE (commune de Nabinaud) Gestion estivale du 01/06 au 31/10	50 l/s	/	25 l/s (5j/7)	5 l/s	Hors alerte		Hors alerte		
	DRONNE (Bannes) Gestion estivale du 01/06 au 31/10	6.20 m³/s	2.3 m³/s (1j/7)	2.1 m³/s (3.5j/7)	2 m³/s	Hors alerte		Hors alerte		
	LIZONNE (Le Marchais St Séverin) Gestion estivale du 01/06 au 31/10	1.44 m³/s	0.62 m³/s (1j/7)	0.37 m³/s (3.5j/7)	0.25 m³/s	Hors alerte		Hors alerte		
	POUSSONNE PALAIS -LARY Gestion estivale du 01/06 au 31/10	215 l/s	/	60 l/s (5j/7)	30 l/s	Hors alerte		Hors alerte		
	TUDE (Pont de Corps -Médillac) Gestion estivale du 01/06 au 31/10	458 l/s	320 l/s	260 l/s	190 l/s	8%		8%		
	VOULTRON (La Chaussade) Gestion estivale du 01/06 au 31/10	170 l/s	/	75 l/s	37 l/s	Volume libre		Volume libre		
VIENNE	VIENNE (Lussac) Gestion estivale du 20/06 au 02/10	14.9 m³/s	13.1 m³/s	13 m³/s	10 m³/s	Volume libre		Volume libre		
	CLAIN (Voulon Petit Allier) Gestion estivale du 19/06 au 30/10	2.01 m³/s	1.7 m³/s	1.5 m³/s	0.82 m³/s	Interdiction d'irriguer		Interdiction d'irriguer		
EAUX SOUTER	DOGGER à Ruffec	-8.34 m	Légende							
	TURONIEN à Torsac	-6.37 m	Seuil d'Alerte :							
			Seuil d'Alerte renforcée :							
			Seuil de coupure :							

Groupes mis à jour

⚠ Rappel Périmètre COGEST'EAU :

- Pourcentages s'appliquant à tous, y compris cultures dérogatoires.
- Modalités particulières (tour d'eau notamment): s'appliquent à tous sauf maraichers.
- Tours d'eau et modalités de gestion sont consultables sur le site de la Chambre d'Agriculture : <http://www.charente.chambagri.fr/grandes-cultures/irrigation.html>

Pour toute question relative aux modalités de gestion sur ce périmètre, contactez votre OUGC COGEST'EAU : 05.45.61.90.90.

➤ **L'irrigation dans les prochains jours :**

Les pluies ont été très hétérogènes (globalement de 10 mm à plus de 40 mm), permettant sur plusieurs secteurs de repousser une nouvelle fois l'irrigation.

*** Maïs :**

Après une semaine d'accalmie, le retour de fortes températures lors de la semaine écoulée ont fait remonter les ETP, et donc les consommations, avec des valeurs de 34 à 39 mm.

En sol superficiel, la reprise de l'irrigation se fait ce début de semaine sur les secteurs qui ont reçu des pluies inférieures à 10 mm lors des derniers jours ; les secteurs à plus de 30 mm pourront attendre la semaine prochaine avant de s'interroger sur l'opportunité ou non d'un redémarrage.

La date optimale de reprise de l'irrigation après un épisode pluvieux est souvent un exercice difficile ; l'utilisation de sondes, qu'elles soient tensiométriques ou capacitatives, reste le meilleur moyen d'optimiser la conduite de son irrigation et notamment dans ce type de situations.

⚠ Pensez à noter la date de floraison femelle !
Elle vous aidera, le moment venu, à estimer au mieux la date de fin d'irrigation (à partir de la somme des T°)

(Sources : d'après MétéoFrance).

	Du 4 au 10 juillet		
	Rioux Martin	Ruffec	Angoulême (La Couronne)
Précipitations :	12 mm	12 mm	10 mm
ETP (évapotranspiration) :	36 mm	37 mm	37 mm
<i>soit ETP moyenne/j. :</i>	5,1 mm/j.	5,3 mm/j.	5,3 mm/j.

CONSUMMATION DU MAÏS (soit $ETM = ETP \times Kc$)* période du 4 au 10 juillet	stade "14-16 feuilles"	34 mm	35 mm	35 mm
	>16 feuilles à flo. femelle	38 mm	39 mm	39 mm
	Flo. femelle à dessèchement des soies	38 mm	39 mm	39 mm

(*avec ETM = évapotranspiration maximale et Kc coefficient cultural variant avec le développement de la plante ; l'évapotranspiration n'est maximale que pour un sol bien alimenté en eau c'est-à-dire dont la RFU n'est pas épuisée)

	SOMME des TEMPERATURES au 10 juillet (base 6/30)	Maïs
		Estimation date flo. femelle (variété 1/2 T)
semis du 10 avril :	1033 °	8 juillet
semis du 20 avril :	975 °	11 juillet
semis du 1 ^{er} mai :	928 °	15 juillet
semaine du 4 au 10 juillet :	120 °	

	Estimation date "Flo. femelle + 250 °C" * (SLAG)
pour floraison au 10 juillet :	25 juillet
pour floraison au 15 juillet :	Fin juillet
pour floraison au 20 juillet :	Début août

* Correspond à l'atteinte du Stade Limite d'Avortement des Grains et donc de la date de sortie de la période de sensibilité maximale au stress hydrique.

Le coût pour équiper une parcelle varie selon le matériel (tensiométriques ou capacitive) et le mode souhaité d'acquisition de l'information (télétransmission ou non) : de 450 à 2 500 euros HT, amortissables sur plusieurs campagnes. Des aides de l'Agence de l'Eau sont possibles.